Marque communautaire — Définition et acquisition de la marque communautaire — Motifs absolus de refus — Marques dépourvues de caractère distinctif — Marque figurative représentant un rectangle pourpre avec un côté convexe [Règlement du Conseil nº 207/2009, art. 7, § 1, b)] (cf. points 34-35, 44)

Objet

Recours formé contre la décision de la quatrième chambre de recours de l'OHMI du 2 octobre 2009 (affaire R 491/2009-4), concernant une demande d'enregistrement d'un rectangle pourpre avec un côté convexe comme marque communautaire.

Dispositif

1) Le recours est rejeté.

2) Evonik Industries AG est condamnée aux dépens.

Arrêt du Tribunal (huitième chambre) du 13 juillet 2011 — Inter IKEA Systems/OHMI — Meteor Controls (GLÄNSA)

(affaire T-88/10)

« Marque communautaire — Procédure d'opposition — Demande de marque communautaire verbale GLÄNSA — Marque communautaire verbale antérieure GLANZ — Motif relatif de refus — Risque de confusion — Similitude des signes — Article 8, paragraphe 1, sous b), du règlement (CE) nº 207/2009 »

Marque communautaire — Définition et acquisition de la marque communautaire — Motifs relatifs de refus — Opposition par le titulaire d'une marque antérieure identique ou similaire enregistrée pour des produits ou services identiques ou similaires — Risque de confusion avec la marque antérieure [Règlement du Conseil nº 207/2009, art. 8, § 1, b)] (cf. points 24-25, 45, 48)

Objet

Recours formé contre la décision de la deuxième chambre de recours de l'OHMI du 1er décembre 2009 (affaire R 529/2009-2), relative à une procédure d'opposition entre Meteor Controls International Ltd et Inter IKEA Systems BV.

Dispositif

1) Le recours est rejeté.

2) Inter IKEA Systems BV est condamnée aux dépens.

Ordonnance du Tribunal (cinquième chambre) du 13 juillet 2011 — Gbagbo/Conseil

(affaire T-348/11)

« Politique étrangère et de sécurité commune — Mesures restrictives prises au regard de la situation en Côte d'Ivoire — Recours en annulation — Délai de recours — Tardiveté — Irrecevabilité manifeste »

1. *Recours en annulation — Délais — Caractère d'ordre public — Examen d'office par le juge de l'Union (Art. 263, al 6, TFUE ; règlement de procédure du Tribunal, art. 102, § 1 et 2) (cf. points 11-12)*